



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 MAI 2016



Le trois mai de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Moulin de l'Alcazar d'Eyguières, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mourières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Jean-Pierre Canut – 1^{er} Adjoint au Maire d'Eyguières, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Marc Bertrand - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Nathalie Galand - Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon.

DELIBERATION N° CS-2016-31

Objet : Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'organisation de la Fête du Parc 2016.

Monsieur le Président expose :

- Que la fête des Parcs est, pour le Parc naturel régional des Alpilles, un événement majeur.
 - Qu'en effet, cette fête est l'occasion de présenter de façon conviviale toute l'étendue de ses compétences et actions.
 - Que c'est un rendez-vous attendu et qui demande l'investissement de beaucoup de bénévoles et de partenaires du Parc des Alpilles, qui apprécient également de pouvoir mettre en valeur leur contribution au développement harmonieux de notre territoire.
 - Qu'en outre, c'est une manifestation qui est particulièrement prisée par les associations et les élus du Parc qui trouvent là l'occasion, tout comme les autres partenaires institutionnels, d'être au contact direct d'un large public en demande d'informations sur le rôle et les missions d'un PNR.
 - Que traditionnellement prévu entre mi-septembre et mi-octobre, le Parc des Alpilles pourrait associer à cet événement d'envergure, l'inauguration officielle de la Maison du Parc dont le chantier doit aboutir à la rentrée de septembre, constituant là une belle occasion d'attirer un public plus large.
 - Qu'il est ainsi proposé d'organiser la Fête du Parc 2016 à Saint-Rémy-de-Provence sachant que le Maire, Hervé Chérubini, a donné un accord verbal de principe et que des discussions techniques ont déjà été entamées avec les services municipaux.
 - Que compte tenu du calendrier des animations de la Commune, il est envisagé de retenir les dates du 8 et 9 octobre 2016, sous réserve de modification du dispositif par la Région.
 - Qu'il s'agirait de la 9^{ème} édition de la Fête du Parc naturel régional des Alpilles.
 - Que dans ce cadre, il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur :
 - l'engagement du PNRA pour l'organisation de la fête du Parc 2016 ;
 - l'organisation de l'inauguration de la maison du Parc à l'occasion de la fête du Parc 2016
 - la candidature de la commune de Saint-Rémy-de-Provence pour accueillir l'édition 2016 ;
- et
- d'autoriser le Parc naturel régional des Alpilles à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur suivant le budget prévisionnel ci-dessous, sous réserve des nouvelles orientations que la Région souhaiterait donner à cette opération ;
 - et prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre.

- Que le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
		Organisme	Montant
Volet 1 - Organisation générale et animations : Animations sur site d'accueil et sur le territoire (sorties, visites). Frais de personnel supplémentaire (coordination, gestion des réservations, accueil). Complément plan média régional au niveau local. Matériel Participation à l'événement et prise en charge des repas.	15 000,00 €		
Volet 2 - Logistique & technique : Appui à la conception de l'événement pour le Parc des Alpilles et la Région. Régie technique Conception de la place des installations selon conditions Installation et désinstallation du site Fourniture de matériel Sécurité - gardiennage Sonorisation Signalétique Installations sanitaires Apéritif Accueil et accompagnement prestataires de services.	25 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	40 000,00 €
TOTAL (euros TTC)	40 000 €		40 000 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

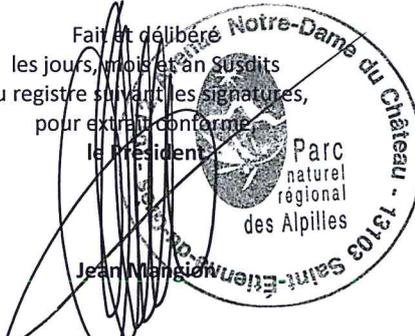
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- D'organiser la « Fête du Parc 2016 » selon les modalités exposées ci-dessus.
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de solliciter le Conseil régional.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le 14/05/2016 à 10h00
 les jours, mois et an susdits
 au registre suivant les signatures,
 pour extrait conforme,
 le Président,
 Jean-Marc Buisson





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 MAI 2016



Le trois mai de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Moulin de l'Alcazar d'Eyguières, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mourières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Jean-Pierre Canut – 1^{er} Adjoint au Maire d'Eyguières, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Marc Bertrand - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Nathalie Galand - Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon.

DELIBERATION N° CS-2016-32

Objet : Mise en place des groupes opérationnels du PEI - Aide au démarrage « Associer les animaux aux cultures pérennes en Provence Alpes Côte d'Azur »

Monsieur le Président expose :

- Que Bio de PACA et l'unité Ecodéveloppement de l'INRA d'Avignon, souhaitent déposer un dossier FEADER, mesure 16.1, consistant à la mise en place des groupes opérationnels du PEI - Aide au démarrage. « Associer les animaux aux cultures pérennes en Provence Alpes Côte d'Azur ». Ils ont sollicité le PNRA en tant que partenaire. La première phase du projet correspond à la phase d'émergence d'une durée de 6 mois où 15 jours de temps agent du PNRA pourront être compensés par les fonds FEADER sous réserve d'acceptation.
- Que l'objectif de ce projet est de valoriser une méthode alternative au désherbage chimique dans les cultures pérennes (arboriculture et viticulture) en réintroduisant du pâturage sur ces surfaces.
- Que la deuxième phase du projet, d'une durée de 3 à 5 ans, correspondra à un nouvel appel à projet qui sortira au courant de l'été 2016. Elle permettra d'établir des références technico-économiques et sociales mais aussi de mener des expérimentations, accompagner les agriculteurs et communiquer sur les outils concernant cette thématique.
- Que ce projet est complémentaire au programme LIFE des Alpilles et des actions agricoles associées. L'intégration d'animaux dans les vergers est une des pistes évoquées pour l'amélioration de l'attractivité écologique des agrosystèmes. Participer à ce projet renforcerait les effets du LIFE sur les actions agricoles (C3 et D6).
- Que compte-tenu des délais très courts, une lettre d'intention signée par le Président du PNRA a été annexée au dossier remis à la Région par Bio de Provence Alpes Côte d'Azur ce jour.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- De s'associer, en qualité de partenaire, au dossier FEADER déposé par BIO de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en qualité de chef de file.
- D'adopter les termes de la convention avec Bio de Provence et l'Unité Ecodéveloppement de l'INRA, telle qu'annexée à la présente.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

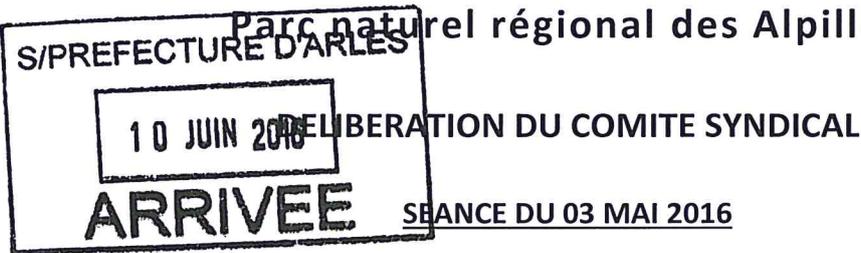
Le Président

Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



Le trois mai de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Moulin de l'Alcazar d'Eyguières, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Jean-Pierre Canut – 1^{er} Adjoint au Maire d'Eyguières, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Marc Bertrand - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi – Chargé de mission du Parc, Nathalie Galand - Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aurville, et Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon.

DELIBERATION N° CS-2016-33

Objet : Participation du Parc naturel régional des Alpilles au Salon des Agricultures de Provence (Domaine du Merle, Salon-de-Provence)

Monsieur le Président expose :

- Que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence organisent avec l'appui de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône la première édition du Salon des agricultures de Provence. Cette manifestation aura lieu du 3 au 5 juin prochains, au Domaine du Merle, à Salon-de-Provence.
- Que ce salon attend :
 - 25 000 visiteurs attendus
 - 200 exposants
 - une ferme de 1000 animaux
 - un plan de communication complet
- Que les organisateurs ont été informés de notre souhait de relayer les informations sur ce salon auprès du grand public comme des exposants potentiellement intéressés. Le PNR des Alpilles est sollicité aujourd'hui en tant qu'exposant.
- Que le stand du PNR des Alpilles pourra être l'occasion de mettre à l'honneur les produits du territoire, notamment ceux récompensés lors du concours général agricole 2016 et de proposer à la dégustation des produits du territoire ainsi que la marque « valeurs Parc naturel régional ».
- Qu'une participation de 600 euros est demandée pour une présence sur un stand de 9 m² pour la durée des trois jours.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

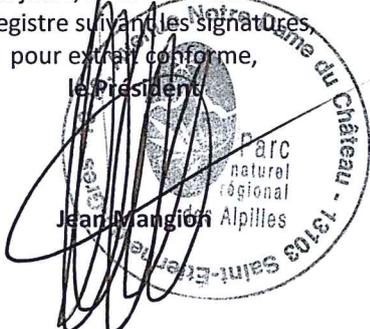
Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- De valider la participation du Parc au Salon des Agricultures.
- De solliciter la présence du Parc naturel régional de Camargue et des producteurs locaux sur le stand.
- De dégager un budget spécifique pour cet événement.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 MAI 2016

Le trois mai de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Moulin de l'Alcazar d'Eyguières, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Mucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Jean-Pierre Canut – 1^{er} Adjoint au Maire d'Eyguières, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Marc Bertrand - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Nathalie Galand - Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon.

DELIBERATION N° CS-2016-34

Objet : Poursuite de la mission « Conseil en Energie Partagé des Alpilles »

Monsieur le Président expose :

- Que le CEP des Alpilles existe maintenant depuis 2010. Il a pour missions l'inventaire des caractéristiques des bâtiments municipaux afin de déterminer les économies d'énergie et d'eau potentielles, des préconisations issues de cet inventaire auprès des Communes, la réalisation de pré-diagnostic énergétiques, le suivi des projets,...
- Que la deuxième convention passée avec les Communes de Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, Maussane-les-Alpilles, Eygalières et Lamanon arrive à terme en septembre 2016.
- Que cette mission a notamment permis aux Communes de faire des économies substantielles : sur les trois dernières années, les soixante-cinq préconisations faites auprès des cinq Communes représentent un potentiel d'économie cumulé de plus de 100 000 €.
- Que la mission CEP des Alpilles est très bien accueillie par les Communes qui en bénéficient, les résultats sont encourageants sans toutefois permettre une visibilité de l'action dans la Commune ; les gros travaux dans les bâtiments communaux ne sont pas réalisés du fait de la hauteur des investissements à y consacrer.
- Que le contexte énergétique et économique a évolué : le territoire se doit d'être performant dans l'utilisation de ses ressources et les Communes sont à la recherche d'économie.
- Que le comité de pilotage du CEP, réuni le 31 mars, a discuté de la poursuite de cette mission et de son évolution possible dans le contexte décrit ci-dessus. Ses conclusions sont les suivantes :
 - Les Communes aujourd'hui dotées du CEP souhaitent continuer à en bénéficier, à l'exception d'Eygalières.
 - La poursuite de la mission doit se faire en élevant le niveau d'intervention du CEP dans les Communes déjà dotées, notamment en se fixant des objectifs chiffrés de résultats contractualisés entre les Communes et le Parc.
 - Ce schéma n'est pas applicable pour de nouvelles Communes pour lesquelles le travail préalable de diagnostic est obligatoire avant de pouvoir fixer des objectifs chiffrés.
 - De nouvelles modalités de fonctionnement du CEP sont à rechercher.
- Que la mission de CEP des Alpilles contribue à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles sur lequel le Parc est engagé.
- Que le fonctionnement du poste est couvert par les contributions des Communes adhérentes au dispositif ; l'ADEME peut accompagner sous convention de 3 ans le dispositif d'une aide maximum de 24000 euros par an.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- Du renouvellement de la mission pour les Communes adhérentes.
- De l'accompagnement par ce dispositif de nouvelles Communes souhaitant y adhérer.
- De déposer une demande de subvention à l'ADEME pour le renouvellement de la mission actuelle et pour une nouvelle mission,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13 mars 2016
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président
Jean Mangion
Parc Naturel Régional
des Alpilles
13700 Saint-Etienne
du Château - 047121



Syndicat mixte de gestion du

Parc naturel régional des Alpilles
S/PREFECTURE D'ARLES

10 JUN 2016

ARRIVEE

LIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 MAI 2016

Le trois mai de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Moulin de l'Alcazar d'Eyguières, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Jean-Pierre Canut – 1^{er} Adjoint au Maire d'Eyguières, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Marc Bertrand - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Nathalie Galand - Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon.

DELIBERATION N° CS-2016-35

Objet : Mission temporaire d'accompagnement des Communes pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif « Publicité et Signalétique »

Monsieur le Président expose :

- Que le Parc poursuit en 2016 son accompagnement auprès des Communes volontaires pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif d'affichage publicitaire et de signalétique dans le territoire du Parc.
- Que cette action se décline en différentes modalités :
 - un accompagnement permanent et régulier sous forme de conseils, concertation, appui technique qui est aujourd'hui couvert par l'intervention de la chargée de mission en charge de cette thématique au sein du Parc,
 - et des demandes plus précises formulées par un certain nombre de communes pour les aider à réaliser en pratique leur schéma d'implantation des Signalisations d'Information Locale et Relais d'Information Service, et leur déploiement sur leur territoire.
- Que cette seconde démarche demande des moyens dédiés spécifiques pour pouvoir répondre au mieux aux attentes des Communes et partenaires, dans un laps de temps assez court.
- Qu'à titre d'exemple, on peut citer en priorité forte les attentes recensées dans les Communes de Saint Etienne du Grès, de Sénas, de Maussane, du Paradou, des Baux, d'Eygalières, de Mas Blanc des Alpilles
- Que ces demandes portent essentiellement sur la mise en œuvre de cette information locale au travers des SIL et des RIS, mais aussi sur de l'aide à la mise en conformité, sur de l'aide à l'élaboration de Règlement Local de Publicité.
- Que pour y répondre dans des conditions optimales, il est nécessaire de prévoir le renforcement temporaire de l'équipe du Parc par le recrutement sur mission d'une durée d'un an d'un agent dédié en charge des missions suivantes :
 - Accompagnement des Communes sur la mise en œuvre de la charte signalétique sur les SIL : assistance à maîtrise d'ouvrage du Parc auprès des Communes, conseils, suivis dans les différentes phases (identification, implantation, concertation, conception, pose),
 - Implantation des SIL et RIS : étude par Commune, élaboration d'une maquette par Commune, identification des lieux d'implantation des RIS et des SIL, coordination d'un travail sur les
 - supports d'affichage libre ou culturel,
 - Animation (le cas échéant) d'un groupement de commandes,
- Que le coût de cette mission peut être évalué à 35 000 € pour 1 an.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- Du principe de recrutement pour une mission temporaire « signalétique et publicité », calibrée en fonction des besoins des Communes et limitée, en toute hypothèse, à une durée maximale d'un an et à un coût plafond de 35 000 €, correspondant à la rémunération d'un chargé de mission sur un an.
- De solliciter individuellement les seize Communes pour identifier formellement leurs attentes et quantifier leurs besoins.

- D'engager cette mission, sous réserve d'une demande globale des Communes suffisamment étoffée, pour permettre à ladite mission d'être fiable et réalisable à court terme.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président





Parc
naturel
régional
des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 MAI 2016

Le trois mai de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Moulin de l'Alcazar d'Eyguières, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Jean-Pierre Canut – 1^{er} Adjoint au Maire d'Eyguières, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Marc Bertrand - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Nathalie Galand - Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon.

DELIBERATION N° CS-2016-36

Objet : Conventions cadre de partenariat sur la création ou la restauration de haies

Monsieur le Président expose :

- Que le programme Life des Alpilles est articulé autour de trois objectifs majeurs :
 - Optimiser l'articulation entre les activités humaines et le maintien de la biodiversité ornithologique.
 - Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par les acteurs locaux.
 - Conforter la richesse ornithologique du territoire en valorisant certaines pratiques.
- Que la présente convention cadre concerne la mise en œuvre de l'action suivante : Action C5 : création ou restauration de haies.
- Que pour cette action financée par le programme LIFE, le Parc et son partenaire A. ROCHA encouragent les agriculteurs à planter ou à entretenir des haies qui présentent un intérêt ornithologique et un intérêt agricole.
- Que les plantations sont réalisées avec des essences adaptées aux conditions bio climatiques locales.
- Que cette action sera menée entre le printemps 2016 et l'automne 2017 et vise à créer ou restaurer environ 5 kms de haies. Qu'une dizaine de propriétaires se sont déjà déclarés intéressés.
- Que la convention précise les engagements de chacun, prévoit l'arrosage pendant les deux premières années à la charge du propriétaire notamment.
- Que conformément aux exigences de l'Union Européenne, cette convention tri-partite propriétaire / A. ROCHA / Parc a une durée de trente ans.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- D'adopter les termes de la convention cadre, telle qu'annexée à la présente.
- D'autoriser le président à signer toutes les conventions de partenariat avec les propriétaires de l'action C5.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion





Parc
naturel
régional
des Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 MAI 2016

Le trois mai de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Moulin de l'Alcazar d'Eyguières, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, et Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières (ayant 2 voix) à Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles, Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Jean-Pierre Canut – 1^{er} Adjoint au Maire d'Eyguières, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Marc Bertrand - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, Laurent Filipozzi - Chargé de mission du Parc, Nathalie Galand - Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etaient absents excusés :

Nicolas Isnard – Conseiller régional, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Henri Pons – Conseiller départemental, Lucien Limousin – Conseiller départemental, Régis Gatti – Maire d'Aureille, et Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon.

DELIBERATION N° CS-2016-37

Objet : Modification du protocole ARTT

Monsieur le Président expose :

- Que dans sa séance du 30 novembre 2001, l'instance décisionnaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles a validé le protocole d'aménagement et de réduction de temps de travail dans le cadre du passage aux 35 heures.
- Que des modifications sont apparues nécessaires à ce protocole compte tenu des besoins actuels de fonctionnement du Syndicat mixte du Parc et de la spécificité de ses métiers, ainsi que des précisions relatives aux modalités de mise en œuvre des jours RTT et congés.
- Que le projet de protocole modifié concerne tous les agents quel que soit leur statut (titulaire, contractuel, emploi aidé...).
- Que le temps de travail calculé sur l'année civile, reste de 1 600 heures, plus 7 heures pour la journée de solidarité, soit 1 607 heures civile, pour un agent à temps complet, proratisé sur le temps hebdomadaire pour un agent à temps partiel ou à temps non complet. Chaque agent à temps complet travaille cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. Pour un agent à temps partiel, le temps de travail est réparti dans la semaine par journées et demi-journées suivant la demande et les besoins du service.
- Que les agents travaillent sur un cycle hebdomadaire qui va de 35 h à 39 h répartis sur 5 jours par semaine. Le nombre de jours de RTT est calculé en fonction du nombre d'heures effectuées dans la semaine de travail. Les jours RTT sont pris dans l'année civile suivant un rythme déterminé et suivant une planification programmée à l'avance. Il est prévu 7 options de temps de travail.
- Que le protocole a fait l'objet d'une concertation avec le personnel, et le projet a été adressé pour avis au Comité Technique placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale qui a donné un avis favorable.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- De valider la modification du protocole ARTT selon les termes du dispositif annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Jean Mangion

